



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
(carrières)

COMMUNES de MEYNES

aux lieux-dits « Le Tord Sous Rivière » et « Le Tord Sous Rivière Nord »

et de MONTFRIN

aux lieux-dits « Ribière », « Le Fray » et « Les Coquettes »

Par arrêté préfectoral en date du 1^{er} mars 2019, une enquête publique est ouverte, comme suite à la demande d'autorisation présentée M. Patrice GAZZARIN, agissant en qualité de directeur régional de la société GSM, dont le siège social est fixé à GUERVILLE (78930), Les Technodes, BP2, en vue du renouvellement et de l'extension d'une carrière de matériaux alluvionnaires, une installation de traitement des matériaux et une station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes, sur le territoire des communes de Meynes et de Montfrin.

Les parcelles retenues sont précisées au sein du dossier de demande d'autorisation, objet de la présente enquête. La superficie totale demandée pour l'ensemble des activités est de 82ha 53a 82ca dont une superficie d'extraction de 35ha 27a 29ca. La production moyenne sollicitée est de 200 000 tonnes par an avec une production maximale de 280 000 tonnes par an, pour une durée d'exploitation de 16 ans. La demande porte sur le renouvellement et l'extension de l'autorisation existante sur la commune de Meynes pour une superficie totale de 25ha 00a 25ca (21ha 61a 69ca en extraction) et sur la commune de Montfrin, pour une superficie totale de 57ha 53a 57 ca (13ha 65a 60ca en extraction). Les activités exercées sont visées, comme suit, dans la nomenclature des installations classées : 2510-1, 2515-1a et 2517-1.

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de M. Jean-Marc NGUYEN, directeur du secteur Languedoc de la société GSM, au 04.67.07.07.10.

Pendant une période de 33 jours consécutifs, du **jeudi 28 mars au lundi 29 avril 2019 inclus**, la demande comportant notamment une évaluation environnementale, une étude d'impact, ainsi que les pièces annexées et l'avis de l'autorité environnementale, resteront déposées en mairies de Meynes et de Montfrin pour être tenues à la disposition du public, sauf les jours fériés, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : Meynes, du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h, Montfrin, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Le présent avis et les dossiers annexés à la demande d'autorisation et notamment l'évaluation environnementale, l'étude d'impact et l'étude de dangers, sont consultables sur les sites internet des services de l'État : <https://www.projets-environnement.gouv.fr>, www.gard.gouv.fr, ainsi que sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/973>, du jeudi 28 mars au lundi 29 avril 2019.

Un accès gratuit au dossier sera rendu possible pendant la durée de l'enquête sur un poste informatique au bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques de la préfecture du Gard, du lundi au vendredi, de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.

Les observations, propositions et contre-propositions du public seront consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur. Celles qui lui seront adressées par écrit, en mairies de MEYNES ou de MONTFRIN, sièges de l'enquête, seront annexées aux dits registres.

Le public pourra également faire part de ses observations et propositions sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/973>, ainsi que par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-973@registre-dematerialise.fr, du jeudi 28 mars à 8 h au lundi 29 avril 2019 à 17 h.

Mme Jeanine RIOU, ingénieur sanitaire, retraitée, désignée commissaire enquêteur par le vice-président délégué du tribunal administratif de Nîmes, recevra personnellement les intéressés en mairies de Meynes et de Montfrin, aux dates ci-après :

à MONTFRIN :

jeudi 28 mars 2019	de 9 h à 12 h
lundi 8 avril 2019	de 14 h à 17 h
mercredi 24 avril 2019	de 14 h à 17 h
mardi 2 avril 2019	de 14 h à 17 h
vendredi 12 avril 2019	de 9 h à 12 h
lundi 29 avril 2019	de 14 h à 17 h

à MEYNES :

Le présent avis sera affiché en mairies de Meynes, Montfrin, Fournès, Théziers, Sernhac, Lédénon, Remoulins, Comps et Vallabrègues. Il sera également affiché par les soins du demandeur sur chacune des voies d'accès et sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques de la préfecture du Gard, dès la publication de cet avis.

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairies de Meynes et de Montfrin, à la préfecture du Gard - direction de la citoyenneté et de la légalité, bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques, ainsi que sur les sites internet des services de l'État : <https://www.projets-environnement.gouv.fr>, www.gard.gouv.fr, du rapport, des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur s'il existe.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté préfectoral de refus.